



Assistance Publique  
Hôpitaux de Marseille



## Rétrocession AP-HM - Hôpital de la Conception

Présentation

**Depuis le vendredi 4 septembre 2020, la livraison des médicaments de rétrocession aux grossistes s'effectue les MARDIS (inchangé) et VENDREDIS (en remplacement du jeudi).**

**Actualité 27/03/2020**

Cher confrère, Chère consœur,

Dans la situation actuelle d'épidémie de COVID-19, il est difficile pour les patients de se déplacer pour venir chercher leur traitement habituel à la rétrocession hospitalière (Rétrocession AP-HM Hôpital Conception, Pharmacie centrale).

**Dès le lundi 30 mars 2020, il sera possible pour la Rétrocession de l'AP-HM de faire parvenir leur traitement dans votre officine, via les grossistes répartiteurs**, afin de limiter leurs déplacements, permettre la poursuite de leur traitement et garantir la continuité pharmaceutique (Arrêté publié au Journal officiel du 24 mars 2020).

**Les patients sont informés de cette possibilité** via communiqués de presse et réseaux sociaux et sont invités à se rapprocher de vous pour en bénéficier. Le circuit que nous avons défini est très simple et peu impactant sur votre activité déjà chargée.

Vous trouverez les **documents et modalités pratiques** en documents téléchargeables sur ce site :

- [Le circuit RETROFFICINE](#)
- [Fiche de demande](#)
- [Flyer d'information pour les patients](#)
- [Charte du patient bénéficiant du circuit Rétr'Officine AP-HM](#)

La liste des **médicaments éligibles** est également affichée ci-dessous et sera actualisée régulièrement.

Les médicaments en double circuit ville/hôpital ne font pas partie de ce circuit. À l'heure actuelle, les stupéfiants et les produits faisant appel à la chaîne du froid ne sont également pas concernés par ce dispositif.